PLAN
D'ORGON

Plan d'Orgon, le 13 novembre 2026

Hôtel de Ville
Place Lucien Martin
13750 PLAN D'ORGON

Tél : 04.90.73.26.00
Fax : 04.90.73.26.03

CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, :

Salle B - du Centre Paul Faraud

Lundi 23 novembre 2026
A 18h30

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

MAIRIE de PLAN-d'ORGON (Bouches-du-Rhône)

Jérôme GUICHARD

TSVP →

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2026,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Lecture des décisions,

I – AFFAIRES GENERALES

1 – Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Louis LEPIAN, ancien Maire de 2008 à 2026 et Madame VALLET Jocelyne en qualité d'adjointe au Maire,
2 – Approbation du rapport d'activité de 2025 pour Terre de Provence Agglomération,
3 - Approbation de la convention-cadre de mise à disposition du gymnase communal Jean SIDOINE aux associations Planaises et de son règlement.,

II – FINANCES

4 – Approbation de la 1ère mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier,
5 – Acceptation de la demande d'Admission en non-valeur de Créances,
6 - Autorisation de dépenses d'investissements dans la limite d'1/4 du Budget d'investissement avant le vote du Budget 2027,
7 – Approbation d'un règlement et modalités pour les séjours scolaires,
8 – Approbation d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes,
9 – Approbation d'une subvention exceptionnelle au Rugby Olympique Planais,
10 – Approbation de l'acquisition par la Commune du bien immobilier « Bar le Mistral »,

IV – Ressources Humaines

11 – Fixation du nombre des représentants du personnel et de la collectivité auprès du Comité Social Technique (CST),
12 – Abrogation de la délibération n°72-2026 du 13 juillet 2026 « Attribution des cartes cadeaux aux agents de la Commune »,
13 –Approbation de la délibération pour l'attribution de cadeaux aux enfants du personnel dans le cadre des festivités de fin d'année,
14 – Approbation de la mise en place du RIPSEEP pour la filière animation,

V – URBANISME

15 – Développement économique – Mise en place d'un droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux et de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².